

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SIX SEPTEMBRE, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, France-Line VINCENT, Jean-Marc RIGAUDIE, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Tiffany RIBEIRO, Jean-Pierre SAINT-CYR, Patrick CHARRONDIERE, Adrien LASSERRE, Amina LEGHNIDER, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Claude TRASSARD à Jacques CORMORECHE, Isabelle DE CARVALHO à Richard SIMMINI, Nicolas MARCHAND à Philippe BERTHAUD, Thierry GROSSAT à Aurélien TESSIAUT, Bernadette CAUCHOIS à Agathe IACOVELLI, Michel RAYMOND à Patrick CHARRONDIERE, Guy BRULLAND à Adrien LASSERRE, Myriam CHIKKI à Amina LEGHNIDER.

ABSENT(S) : /

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, P.BERTHAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2023-26-09-SF N° 78 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 AU BP 2023 VILLE ET BUDGETS ANNEXES

Monsieur Jacques CORMORECHE, adjoint aux Finances et aux Ressources Humaines, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de Décision modificative n°2 du budget Ville et budgets annexes Loisirs et Gendarmerie Réserve Foncière.

• **Budget principal Ville**

Il s'agit de procéder à des mouvements de crédits en recettes et en dépenses de la section d'investissement :

- Pour inscrire les crédits qui permettront de **contracter un emprunt de 1,5 M€ dans le cadre des travaux pour la rénovation de la salle des Fêtes**, qui débiteront cette fin d'année. Les travaux de rénovation sont évalués à ce jour entre 1,7 M et 2 M€. Pour ce projet, 500 000 € de subventions ont été notifiés. Cet emprunt vise à financer ce projet et à préserver le fonds de roulement nécessaire aux dépenses d'investissement de la commune.
- Pour **régulariser sur l'AP 546 « GS Fil d'Or »** les crédits manquants sur l'opération pour un montant total de 1 100 000 €.

Des difficultés dans l'enregistrement des opérations comptables et des reports des dépenses pluriannuelles conduisent à régulariser ces écritures de report dans la comptabilité pour 730 K€. Ce sont des opérations d'ordre qui n'engagent pas de nouvelles dépenses.

A cela s'ajoute plus de 350 K€ de crédits supplémentaires imposés par les révisions de prix et avenants sur marché et 20 K€ de dépenses variées supplémentaires induites par la mise en service de l'équipement en janvier dernier (acquisition matériel cantine, gymnase et autre matériel spécifique, aménagement de rangements, baie de brassage informatique, intervention sur les alarmes...).

- 350 K€ sont également ajoutés sur l'opération **522 « Grand travaux de voirie »** : avait été prévu au BP une phase 1 pour les travaux de la Grande rue, pour 150 K€. La phase 2 devait être budgétée sur 2024 pour 250 K€. Or, l'intégralité des marchés doit finalement être engagée cette année. D'autre part, a été lancé cette année également la réfection des trottoirs et bordures de la route de Lyon, pour près de 100 K€.
- Enfin, 50 K€ sont inscrits sur l'opération **542 « Salle des Fêtes »**, en vue du paiement de la MOE lancée cet été et des premières avances sur marchés à verser au commencement des travaux cette fin d'année.

- **Budget Loisirs**

Il s'agit de procéder à des mouvements de crédits en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement et en dépenses de la section d'investissement :

- Pour une régularisation de TVA sur les titres émis en 2022 pour la redevance du camping (annulation de titre sur exercice antérieur et recette pour rectification), pour 28 K€ ;
- Pour ajuster la prévision budgétaire inscrite dans le cadre de la clôture de la DSP Equalia votée en séance du 5 juillet dernier pour 30 K€ ;
- Pour rééquilibrer les crédits disponibles en investissement entre les chapitres 21 et 23 (vase communicant de 4 K€).

- **Budget GRF**

Il s'agit de procéder à des mouvements de crédits en dépense de la section de fonctionnement et en dépenses de la section d'investissement, qui consistent à :

- Régulariser une dépense imprévue au chapitre 67 pour 700€, ponctionnés sur le chapitre 011 ;
- Pour rééquilibrer les crédits disponibles en investissement entre les chapitres 21 et 23 (vase communicant de 5 K€).

L'équilibre des sections de chaque budget est respecté.

- **Budget principal Ville**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour, 1 abstention (G.Lichtlé) et 7 oppositions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondière, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 du budget Ville de l'exercice 2023.

- **Budget Loisirs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 oppositions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondière, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 des budgets annexes Loisirs de l'exercice 2023.

- **Budget GRF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 7 oppositions (M. Raymond (qui a donné pouvoir à P. Charrondière), G. Brulland (qui a donné pouvoir à A. Lasserre) P. Charrondière, M. Chikki (qui a donné pouvoir à Amina Leghnider), A. Lasserre, Amina Leghnider, K. Garel.

➤ **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 du budget Ville Gendarmerie Réserve Foncière de l'exercice 2023.

En mairie, le 26 septembre 2023

Affiché le 28 septembre 2023

Pour extrait conforme
Le Maire
Marc PÉCHOUX

